



Lizy-sur-Ourcq, le 16 mars 2015

☎ 01 60 01 70 35

Fax 01 60 01 72 84

Internet : www.lizy-sur-ourcq.com/

e-mail : contact@lizy-sur-ourcq.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix mars, à vingt heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique
sous la présidence de Madame Nicolle CONAN, Maire.

Présents : MME CONAN – M. PIEQUET – MME CHASTAGNOL – M. FOSSE – MME ROBERT –
M. BIENVENU – M. FEKKAOUI – M. COURTE – MME BONHOMME – M. CAMUS –
MME COURTIER – M. FINOT – MME FOSSE – M. FOUGERON – M. HALBARDIER –
M. LARTIGUE – M. MENIL – MME PEREZ – M. SEVILLANO – M. VANLANGENDONCK –
MME WAGNER.

Pouvoirs : MME BELGACEM à MME ROBERT – MME COURTE à M. COURTE – MME CROIZET à
M. FOSSE – MME HALBARDIER à M. PIEQUET.

Absents non excusés : MME LEPAGE – M. TOUPRY.

Madame FOUGERON a été élue secrétaire.

Madame Nicolle CONAN donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015
qui est approuvé à l'unanimité.

Il est passé à l'ordre du jour.

AFFAIRES GENERALES

1) Délibération n° 04-2015 : Avis sur l'adhésion au groupement de commande d'électricité avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne :

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine et Marne,

Vu :

- le code des marchés publics et son article 8 VII,
- le code général des collectivités territoriales,
- la délibération n° 2014-163 du 15 décembre 2014 du comité syndical du SDESM,
- l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le programme et les modalités financières,
- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande d'électricité annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité,
- Autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

2) Délibération n° 05-2015 : Election d'un délégué au Syndicat d'Electrification de la Région de Lizy-sur-Ourcq :

Le Conseil municipal,

Vu la démission du Conseil municipal de Madame Tiffany ROGE,

Vu les élections des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Lizy-sur-Ourcq (SIERLO) en date du 10 avril 2014,

Vu les statuts du SIERLO et plus particulièrement son article 3 – fonctionnement-,

Considérant qu'il convient d'élire un délégué en remplacement de Madame ROGE au sein du Comité syndical du SIERLO.

Considérant que se présente à la candidature de représentant de la commune au sein du comité du SIERLO :

- Madame ROBERT.

Après avoir, conformément à l'article L. 5211-7-I susvisé, voté à scrutin secret,

Elit à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Madame ROBERT.

En tant que représentant de la commune de Lizy-sur-Ourcq au sein de l'organe délibérant du SIERLO.

3) Délibération n° 06-2015 : Débat d'Orientations Budgétaires 2015 :

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée que les obligations légales du Débat d'Orientations Budgétaires sont les suivantes :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.5211-36 du code général des collectivités territoriales), dans les départements et dans les régions, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Les informations nécessaires à la tenue de Débat d'Orientations Budgétaires figurent dans le document annexé à la délibération.

Conformément à la loi, le conseil municipal n'émet pas de vote mais prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, dans le cadre de l'exercice 2015.

4) Délibération n° 07-2015 : Détermination du prix et modalités de vente du terrain sis 7 avenue Benoist à Lizy-sur-Ourcq :

Madame le Maire rappelle la décision prise en Conseil municipal le 29 janvier 2015, de vendre la parcelle de terrain à bâtir de 485 m², viabilisée, clôturée et non accessible au public, cadastrée AK 17 sise 7 avenue Benoist à Lizy-sur-Ourcq.

Vu l'estimation de France Domaine en date du 11 juillet 2014,

Madame le Maire propose de céder le terrain pour un montant de 85 000 euros, par une vente de gré-à-gré ; Monsieur et Madame DUPONT se portent acquéreurs et proposent de signer un avant-contrat sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire permettant l'édification d'un bâtiment devant comprendre 6 logements T3 et 12 places de parkings pour une surface habitable d'environ 435 m², l'emprise au sol étant de 145 m²,
- Obtention d'un prêt de 650.800 euros, permettant l'acquisition du terrain et le financement des travaux de construction. La date butoir étant fixée au maximum au 31 juillet 2015.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions, décide de :

- vendre le terrain de gré-à-gré moyennant le prix de 85 000 €,
- signer un avenant contrat avec Monsieur et Madame DUPONT,
- accepter les conditions suspensives énoncées ci-dessus,
- mandater Maître Edouard GALINIER, notaire à Lizy-sur-Ourcq, à l'effet d'établir les documents relatifs à cette vente.
- autoriser Madame le Maire ou son premier adjoint à signer tout document afférent à cette vente.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 37-2013 ayant pour objet la détermination du prix de vente du terrain, les délibérations n° 36-2013 et 42-2013 ayant pour objet les modalités de vente du terrain et la délibération n° 05-2014 ayant pour objet la vente du terrain aux enchères.

5) Délibération n° 08-2015 : Demande de subvention parlementaire 2015 pour la modification et la rénovation des installations d'éclairage public pour la sécurisation des passages piétons :

Madame le Maire fait part l'assemblée qu'il y a lieu de sécuriser deux passages piétons – Carrefour Route de Beauval / Pont du Canal (Pont de la Belle Croix) et Route de Beauval (face à l'entrée du Cimetière) du fait de zones d'ombre importante.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 5 102,00 € HT ; soit 6 122,40 € TTC.

Elle propose de solliciter une subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire,

Le Conseil Municipal,

Considérant que ces travaux sont indispensables,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de faire effectuer les travaux de modification et rénovation des installations d'éclairage public pour sécurisation de passages piétons - Carrefour Route de Beauval / Pont du Canal et Route de Beauval (face à l'entrée du Cimetière) pour un montant de 5 102.00 € HT, soit 6 122.40 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire ou son premier adjoint à solliciter auprès de l'Assemblée Nationale, une subvention parlementaire destinée à la réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2015.

6) Délibération n° 09-2015 : Modification du tarif des droits de place sur le marché :

Madame le Maire précise que pour permettre la revitalisation des centres-bourgs, il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de commerçants s'installe sur la commune et qu'il convient de diminuer les tarifs des droits de place sur le marché,

le Conseil municipal,

décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

de fixer les droits de place sur le marché à 2,50 € le mètre linéaire.

Ce prix prendra effet à compter du 1er avril 2015.

La recette sera inscrite à l'article 7336 – Droits de place au budget de chaque année.

7) Délibération n° 10-2015 : Choix du candidat pour le marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence le 16 janvier 2015 pour le marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale.

La commission s'est réunie le 18 février 2015 pour le choix de l'entreprise attributaire qui s'est porté sur l'entreprise COLAS, son offre ayant été reconnue comme offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise Madame le Maire ou son premier adjoint à signer le marché avec l'entreprise COLAS et tous documents y afférents.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants.

8) Délibération n° 11 -2015 : Projet de revitalisation du centre-bourg : convention attributive de fonctionnement au titre du Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place une convention d'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-bourg, telle que définie dans le dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêts des centres-bourgs.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention attributive de subvention en fonctionnement au titre du Fonds Nationale d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Madame le Maire ou son premier adjoint à signer la convention précitée.

DECISIONS DU MAIRE

9) Délibération n° 12-2015 : Décisions du maire en application d'une délibération du conseil municipal :

Madame le Maire fait part à l'assemblée des « Décisions » prises en application d'une délibération du Conseil municipal du 26 juin 2014 suivant le détail ci-après :

Date de la décision	n° de la décision	Observations (L2122-2)	Durée du contrat	Coût de la prestation
26/02/2015	01/2015	Passation d'un marché à procédure adaptée concernant les prestations d'entretien des espaces extérieurs de la Commune – lot n° 1, avec la Société : BIOSPHERE 307 square des Champs Elysées 91026 Evry CEDEX	1 an	15 428,40 € TTC
26/02/2015	02/2015	Passation d'un marché à procédure adaptée concernant les prestations d'entretien des espaces extérieurs de la Commune – lot n° 2, avec la Société : SYLVAIN ENVIRONNEMENT 2 16 bis Grande Rue 77440 Tancrou	1 an	41 059,20 € TTC

Le Conseil Municipal, prend acte des « Décisions du Maire » prises en application d'une délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2014.

COMMISSION URBANISME – TRAVAUX ET LOGEMENTS

Monsieur Gérard FOSSE donne lecture du compte-rendu de la réunion du 3 février 2015 :

Travaux de voirie :

- HLM rue Curie : réfection du trottoir et des bordures. Coût estimatif : 12 000 € HT ;
- Chemin de Villers : reprise des parties fortement dégradées et mise en place d'un revêtement bi-couche. Coût estimatif : 20 000 € HT ;
- Zone des Carreaux (Ets Jacquet) : création d'un bateau, trottoir en lourd pour accès aux semi-remorques. Coût estimatif : 6 000 € HT ;
- Création d'un passage piéton avec abaissement de trottoir route du Plessis face à l'entrée/sortie du parking cimetière. Coût estimatif : 5 000 € HT.
- Route de Beauval RD401 sur 500 mètres des deux côtés : reprise des bordures à la charge de la commune avec participation de 40 % du Conseil Général (travaux faits par WIAME convention avec la Commune). Coût estimatif 60 000 € HT.

Remplacement de deux armoires électriques et un coffret électrique de commande d'éclairage public :

- Modification du réseau d'éclairage public au centre-ville avec rénovation de l'armoire de commande située Allée du Canal. Coût estimatif : 19 700 € HT. Avec subvention de la part du SIERLO de 7 700 €.
- Rénovation partielle et restructuration du réseau d'éclairage public souterrain à la ZI des Carreaux. Coût estimatif : 28 500 € HT. Avec subvention de la part du SIERLO DE 10 300 €.

Un marché sera lancé pour ces travaux.

- Remplacement d'un coffret électrique de commande de l'éclairage Stade de Tennis. Coût estimatif : 2 500 € HT.

Mise en place de la vidéo protection aux ateliers municipaux :

- Mise en place de la vidéo protection des ateliers municipaux. Coût estimatif : 4 900 € HT.

Travaux de rechapage logement école Bellevue :

- Travaux de rechapage toiture logement école Bellevue. Coût estimatif : 12 700 € HT.

Divers :

- Miroir antibuée rue Jean Jaurès. Coût estimatif : 1 130 € HT. Demande de subvention « amende de police » auprès de l'ART.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE ET SECURITE

Madame CONAN, en l'absence de Madame Faouzia BELGACEM donne lecture du compte-rendu de la réunion du 3 février 2015 :

- La réception pour récompenser les participants aux concours « Villes et Villages fleuris » aura lieu le mardi 17 mars 2015 à 18 heures dans la salle Jean-Marie FINOT.
- La mairie s'inscrit pour la 2^{ème} Fleur.
- Pour le nettoyage de la sente de Mary, des barrières mobiles seront installées afin que le « Glouton » puisse passer.

COMMISSION DES FINANCES – RESSOURCES HUMAINES ET VIE ECONOMIQUE

Monsieur PIEQUET donne lecture du compte-rendu de la réunion du 9 février 2015 :

Réalité 2014 :

- Déficit de fonctionnement de 46 948,04 €, dû à la création d'un deuxième centre de périscolaire à l'école Bellevue (42 000 €) et aux honoraires du Cabinet Greuzat pour le dossier « centre-bourg » (20 000 €). En section d'investissement, un excédent (inhabituel) de 202 100,30 € dû aux travaux de la route d'Ocquerre qui n'ont pas été réalisés.

Résultat de l'exercice 2014 (sous réserve de concordance avec le compte de gestion du Trésor Public) :

- Résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 571 078,42 € (y compris l'excédent reporté de l'exercice 2013 de 618 026,43 €) et un résultat de clôture excédentaire en investissement de 8 568,54 € (y compris le déficit reporté de l'exercice 2013 de 193 532,09 € HT). Les restes à réaliser pour 5 292,00 € en dépenses d'investissement correspondant aux travaux engagés sur 2014 et non réalisés à la clôture de ce même exercice. Le cumul de ces sommes (571 078,42 + 8 568,54 – 5 292,00) fait apparaître un résultat définitif excédentaire de 574 354,96 € qui sera reporté sur 2015.

Projets de travaux de voirie :

- HLM rue Curie : réfection du trottoir et des bordures. Coût estimatif : 12 000 € HT ;
- Chemin de Villers : reprise des parties fortement dégradées et mise en place d'un revêtement bi-couche. Coût estimatif : 20 000 € HT ;
- Zone des Carreaux (Ets Jacquet) : création d'un bateau, trottoir en lourd pour accès aux semi-remorques. Coût estimatif : 6 000 € HT ;
- Création d'un passage piéton avec abaissement de trottoir route du Plessis face à l'entrée/sortie du parking cimetière. Coût estimatif : 5 000 € HT.
- Route de Beauval RD401 sur 500 mètres des deux côtés : reprise des bordures à la charge de la commune avec participation de 40 % du Conseil Général (travaux faits par WIAME convention avec la Commune). Coût estimatif 60 000 € HT.

Remplacement de deux armoires électriques et un coffret électrique de commande d'éclairage public :

- Modification du réseau d'éclairage public au centre-ville avec rénovation de l'armoire de commande située Allée du Canal. Coût estimatif : 19 700 € HT. Avec subvention de la part du SIERLO de 7 700 €.
- Rénovation partielle et restructuration du réseau d'éclairage public souterrain à la ZI des Carreaux. Coût estimatif : 28 500 € HT. Avec subvention de la part du SIERLO DE 10 300 €.

Un marché sera lancé pour ces travaux.

- Remplacement d'un coffret électrique de commande de l'éclairage Stade de Tennis. Coût estimatif : 2 500 € HT.

Mise en place de la vidéo protection aux ateliers municipaux :

- Mise en place de la vidéo protection des ateliers municipaux. Coût estimatif : 4 900 € HT.

Travaux de rechapage logement école Bellevue :

- Travaux de rechapage toiture logement école Bellevue. Coût estimatif : 12 700 € HT.

Divers :

Miroir antibuée rue Jean Jaurès. Coût estimatif : 1 130 € HT. Demande de subvention « amende de police » auprès de l'ART.

Il a été rajouté à l'ordre du jour la création de trois points lumineux avec demande de subvention parlementaire :

- Passage piétons au pont du Silo
- Passage piétons – face à l'entrée cimetièrre sur RD 401,
- A côté des conteneurs à vêtements des Restos du Cœur.

Systeme informatique :

- L'audit du systeme informatique fait ressortir qu'il y a necessite de revoir le câblage dans sa totalite et de deplacer la salle serveur. Cela permettra à tous les postes d'être en reseau (8 sur les 15 postes actuellement)
- La rationalisation des imprimantes (une par niveau) est en cours, imprimantes en location comme les photocopieurs (plus de consommables à acheter). Le coût de la location et de la maintenance du materiel revient moins cher à la commune.
L'ensemble des actions à mener pour mettre à niveau le systeme d'information de la commune est estimée à 45 k€ en investissement et 6,6 k€ en fonctionnement
Lors du vote du budget 2015, le conseil municipal devra determiner les priorites.

Dossier A.M.I. :

- Reunion du comite de pilotage du 6 fevrier : il en ressort de nombreuses incertitudes, en particulier sur la convention à établir avec le FNADT, dont le calendrier pourrait être repousse à fin 2015. Par ailleurs, reste un grand flou sur les taux de subvention de l'état.
- S'agissant de la convention avec l'ANAH, relative à l'habitat, une étude pré-operationnelle d'OPAH – renouvellement urbain doit être réalisée.

COMMISSION ANIMATION – LOISIRS – FETES – CEREMONIES ET VIE ASSOCIATIVE

Monsieur Christian BIENVENU donne lecture du compte-rendu de la reunion du 3 mars 2015 portant sur la Célébration des 70 ans du 8 mai 1945 :

- Messe en l'Eglise de Lizy-sur-Ourcq à 9 heures, hommage au Carré militaire du cimetièrre de Lizy-sur-Ourcq (9h45).
- Départ du parcours à 10 h 30, durée environ 1 h 30 : organisation générale du parcours motorisé ainsi que du défilé pedestre et motorisé.
- Discours du Maire à 11h 30, puis du Président des Anciens Combattants.
- Vin d'honneur à 12 h 15 salle Jean-Marie FINOT, offert par la municipalité.
- Exposition des vehicules militaires sur le parvis Maison Rouge.
- Repas des Anciens Combattants à 13 heures.

Monsieur BIENVENU liste ensuite les différentes actions à mener et annonce la composition possible du cortège de vehicules.

TRAVAUX

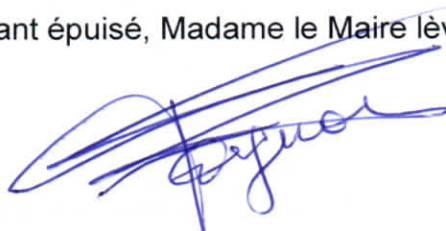
Voir le compte-rendu de la commission du 3 fevrier 2015.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

Prochain conseil municipal le jeudi 2 avril 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 20.



La secretaire,
Annie FOUGERON

RECTIFICATIF

Par courriel en date du 18 mars 2015, Monsieur Claude CAMUS demande de modifier sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2015 :

- le point n° 3 sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 et
- le point n° 4 sur la détermination du prix et les modalités de vente du terrain sis 7 avenue Benoist.

Il demande d'ajouter pour le point n° 3 :

« Claude CAMUS fait remarquer que les taxes sur le « non bâti » sont très inférieures (de 10 points) à la moyenne nationale et régionale ! »

Il demande d'ajouter pour le point n° 4 :

« Claude CAMUS fait remarquer à Madame le Maire que :

- il s'agit non pas d'une vente de terrain mais d'un projet terrain et immeuble,
- on fait voter le conseil municipal sur un projet inconnu,
- la réalisation de ce projet entrainera une forte dégradation du cadre de vie des habitants situés juste à proximité (plus de soleil),
- il faudrait faire une enquête de voisinage avant de prendre une décision.

La secrétaire,
Annie FOUGERON

